



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauevieux
69440 SAINTE CATHERINE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE ORDINAIRE DU
JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

PRESENTS : Pierre DUSSURGEY, Ghislaine DIDIER, Lucien DERFEUILLE, Sophie GEORGES, Joël BOURGEOIS, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Thierry DAYDE, Loïs GIROUD JOURNOUD, Mickaël PORTELA, Adrien JACQUET, Séverine LE SCOUR SOTIN

EXCUSEES : Gaëlle GUYOT-MICHEL donne pouvoir à Sophie GEORGES, Joëlle MASSE donne pouvoir à Lucien DERFEUILLE, Elodie GEY

Secrétaire de séance : Patrice GRANGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 20 novembre 2020.

Délibération n° 2020-078 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLES n° D825 et D826

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 Novembre 2020, concernant les parcelles D825 et D826 d'une superficie totale de 94 m², classée en zone UA, située à Sainte Catherine 69440 – 35 Rue de la rivière Platte

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** ne pas préempter sur les parcelles D825 et D826 d'une superficie totale de 94 m²

Délibération n° 2020-079 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLES n° D275, D269, D411 et D412

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal,

préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 Novembre 2020, concernant les parcelles D275, D269, D411 et D412 d'une superficie totale de 530 m², classée en zone UA, située à Sainte Catherine 69440 – Le bourg

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à la majorité des voix (13 pour, une abstention)** ne pas préempter sur les parcelles D275, D269, D411 et D412 d'une superficie totale de 530 m²

Délibération n° 2020-080 : ATTRIBUTION SUBVENTION AMAD 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une subvention pour l'année 2020 de la part de l'AMAD et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune :

- L'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale
- Les habitants de la commune bénéficient du service
- La taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine
- Les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire

- Ecole : 50.00 € par élève de la commune
- 500.00 € Maximum sur l'année
- Exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

L'activité de l'association sur la commune se décompose comme suit :

2410 heures de service d'aide à domicile pour 16 bénéficiaires, ainsi que 1022 repas distribués pour 7 bénéficiaires et enfin 18 trajets de transport accompagné pour 2 personnes.

L'AMAD sollicite une subvention d'un montant de 1 241.00 €

En raison du fort investissement de l'association sur le territoire de la Commune, la commission finance informe le Conseil Municipal que le montant maximum attribué à une association extérieur peut être dépassé.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité l'attribution** d'une subvention d'un montant de 1 241.00 € pour l'année 2020 à l'AMAD, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires. **Ces dépenses** seront affectées à l'article 6574.

Délibération n° 2020-081 : APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS PARCELLES N° D868 ET D870

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie entre la Commune de Sainte Catherine et la Société ENEDIS. Cette convention a pour but de définir les conditions de servitudes sur les parcelles n°D868 et D870.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** les termes de la convention de servitudes, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération n° 2020-082 : APPROBATION CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie entre la Commune de Sainte Catherine et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Cette convention a pour but l'homologation du nouveau GR de Pays « Monts et Coteaux du Lyonnais et d'en définir les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER** les termes de la convention, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération n° 2020-083 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLE n° D469

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 11 décembre 2020, concernant la parcelle D469 d'une superficie de 1689 m², classée en zone UB, située à Sainte Catherine 69440 – 136 Allée de Montaland

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** ne pas préempter sur la parcelle D469 d'une superficie de 1689 m².

Questions diverses

Mr NANTAS-MASSIMI : Dons à la Commune de photos, affiches et peintures concernant Sainte Catherine.

Colis CCAS : Beaucoup de remerciements parviennent à la mairie concernant les colis du CCAS.

Voirie : Réunion mardi 22 décembre à 13h30 à Riverie, concernant les travaux d'extension du réseau chemin de la Paponnière.

Mr FERRET : Suite à des problèmes, le GAEC FERRET a fait réaliser une analyse d'eau sur le petit cours d'eau situé à Charbonnière. Les résultats indiquent un problème bactériologique. La Commune fera réaliser une analyse complémentaire et cherche la source de la pollution.

Sécurité Routière : Présentation du devis pour la reprise de la peinture routière sur la commune.

Artisan Carreleur : Recherche d'un local professionnel.

Défibrillateur : Une nouvelle loi impose la présence d'un défibrillateur dans chaque salle des fêtes, un devis sera demandé à l'entreprise ayant déjà fourni les deux premiers.

Sénateur DEVINAZ : Courrier au Premier Ministre demandant d'adapter l'ouverture des bars et restaurants suite au courrier de soutien aux restaurateurs signé par l'ensemble des Maires de la CCMDL.

Stade de Foot : Les travaux pour la mise en place de l'éclairage automatique du stade de foot par les hélicoptères du SAMU en cas de nécessité seront faits durant le 1^{er} semestre 2021.

Stockage de l'eau : Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont.

Tour de table

Mme DIDIER

- Espace Naturel Sensible du Bozançon : Réunion sur l'ENS tenue par le Département avec la CCMDL pour discuter des conditions de financement du programme. La CCMDL étudie la possibilité de financer l'ENS du Bozançon pour la part communale. Les projets concernent la réduction des seuils d'étangs, la gestion des passerelles privées, la mise en place d'une journée de sensibilisation.
- Espace Naturel Sensible de la Platte : Le Département cherche à relancer les programmes.

Mr JOURNOUD

- Commission Tourisme CCMDL : La Commission recherche des idées pour augmenter l'attractivité touristique des Monts du Lyonnais.

Mme GEORGES

- Recherche d'un médecin : L'annonce sur le site Rempla-France a été publiée.
- CCAS : Les colis ont été réalisés et distribués par les membres du CCAS, présentation du colis.
- Bulletin Municipal : Sa distribution est prévue en début d'année 2021.

Mr DERFEUILLE

- Camping : Présentation du bilan 2020 du camping.
- Résidence Les Jonquilles : L'installation de la porte automatique a été réalisée.
- Salle Résidence Les Jonquilles : Des devis seront demandés pour aménager la salle afin d'y accueillir une activité paramédicale.

Mr BOURGEOIS

- Sacs poubelles : La distribution des sacs noirs et jaunes se tiendra le vendredi 18 et samedi 19 décembre à la salle des fêtes.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints
Commission Communication
Commission Environnement
Commission Culture
Commission Finances

Vendredi 22 Janvier 2021 à 20h30 à la salle des fêtes
Mercredi 13 Janvier 2021 à 20h30 en mairie
Lundi 21 décembre à 18h30 à la salle des fêtes
Mardi 12 Janvier 2021 à 20h30 en mairie
Mardi 26 Janvier à 20h30 en mairie
Mardi 19 Janvier 2021 à 20h30 à la salle des fêtes

Fin de séance à 22h15